

**Le CSE ayant pour ordre du jour le vote du Budget Activités Sociales et Culturelles pour l'année 2021 s'est tenu le Vendredi 18/12/2020.**

**Vous avez reçu diverses communications depuis la validation du budget. Nous avons préféré ne pas communiquer durant cette période, les débats du CSE faisant plus état de différends entre organisations syndicales que d'échanges constructifs. Nous tenions par ailleurs à nous assurer de la mise en œuvre du budget CGT avant de vous le présenter.**

**Vous le savez, notre priorité est et demeure de porter haut et fort nos revendications et la défense des agents au sein de l'instance. Ce point reste notre priorité.**

**Afin de permettre la mise en œuvre de notre budget, notre élue Amélie Werkin, a candidaté au poste de trésorière du bureau du CSE et a été désignée à la majorité (Vote Pour : CGT - CFTC - CGC – FO – SNAP - SNU / Seule la CFDT s'est abstenue).**

Quels ont été les budgets présentés et le budget adopté ?

- **Pas de budget présenté par la CFDT. Encore une illustration de la maxime "ce sont ceux qui en parlent le plus qui en font le moins" ... en effet, pléthore de communications mais ... AUCUN budget présenté !**
- Pas de budget présenté par la CGC et le SNAP.
- Budget CFTC : 3 voix Pour (uniquement les voix des élus de la CFTC),
- Budget FO : 3 voix Pour (uniquement les voix des élus de FO),
- Budget SNU : 8 voix Pour (uniquement les voix des élus du SNU),
- **Budget CGT : 15 voix Pour. Adopté à la majorité** (avec les voix des élus de la CGT – SNAP – SNU)

**Voici la position de la CGT dans la construction de ce budget :**

**Ce budget reprend les mêmes orientations que le budget 2020 qui avait été approuvé à la majorité. Nous y avons apporté les modifications suivantes :**

**→ La mise en place d'une carte culture à 40 euros pour tous les agents.**

La mise en œuvre de cette ligne budgétaire correspond au reliquat du budget 2020 sous-consommé en raison de la crise sanitaire. Comme nous l'avions évoqué au CSE de Novembre 2020, il nous paraît important que le reliquat de 2020 soit clairement fléché sur le budget 2021. Nous avons donc fait le choix que tous les agents en soient bénéficiaires, et ce sans critère de revenu ou de composition familiale, et que l'activité culturelle en soit bénéficiaire car elle a été et est encore fortement impactée par la situation sanitaire.

**→ L'augmentation de 20 euros de toutes les dotations agents.**

**→ L'augmentation des secours à 1000 euros.**

Une nouvelle fois, en raison de la crise sanitaire, nous savons que certains de nos collègues connaissent des difficultés économiques et sociales.

**→ La carte rentrée scolaire collège mise au même niveau que la carte rentrée scolaire lycée, soit 80 euros.**

## Voici la présentation du budget 2021 :

### Dotation Agent : Aides aux vacances, aux loisirs, à la culture et au sport

Le montant de la dotation sera soumis à 2 conditions :  
- le revenu fiscal de référence  
- la composition du foyer

| Composition du Foyer | < 35000 € | Entre 35 000 et 45 000 € | Entre 45 000 ET 55 000 € | > 55 000 € |
|----------------------|-----------|--------------------------|--------------------------|------------|
| 1 personne           | 480 €     | 410 €                    | 340 €                    | 280 €      |
| 2 personnes          | 540 €     | 470 €                    | 390 €                    | 320 €      |
| 3 personnes          | 580 €     | 500 €                    | 420 €                    | 340 €      |
| 4 personnes          | 650 €     | 560 €                    | 470 €                    | 380 €      |
| 5 personnes et +     | 720 €     | 620 €                    | 520 €                    | 420 €      |

Vous pourrez en bénéficier, soit en panachant remboursement sur facture acquittée ou paiement à un tiers, soit en commandant des chèques vacances.

### Dotation Enfant : Aides aux vacances, aux loisirs, à la culture et au sport

Le montant de la dotation sera soumis au revenu fiscal de référence du foyer.

| < 35000 € | Entre 35 000 et 45 000 € | Entre 45 000 ET 55 000 € | > 55 000 € |
|-----------|--------------------------|--------------------------|------------|
| 250 €     | 200 €                    | 150 €                    | 100 €      |

Vous pourrez en bénéficier, soit en panachant remboursement sur facture acquittée ou paiement à un tiers, soit en commandant des chèques vacances.

### Aide à la culture

| < 35000 € | Entre 35 000 et 45 000 € | Entre 45 000 ET 55 000 € | > 55 000 € |
|-----------|--------------------------|--------------------------|------------|
| 40 €*     |                          |                          |            |

Le montant de la dotation est de 40 euros, les modalités seront à définir.

*\*suite au vote de la résolution lors du CSE en date du 21/01/2021, le montant pourrait être réévalué.*

## Les autres prestations

| Libellé  | Montant  | Détail  |
|--|--|---|
| Evènements Familiaux<br>(Pacs, mariage, naissance, adoption) | <b>30 €</b>  | Sous forme de carte cadeau ou de remboursement sur facture                    |
| Dotation Noel Agent  | <b>50 €</b>  | Sous forme de carte ou chéquier cadeau  |
| Secours Exceptionnel   | <b>Aide de 1000 € maximum</b>  | Dossier à constituer auprès des assistants(es) sociales de Pôle Emploi        |
| Dotation Noel Enfant   | <b>50 €</b>  | Sous forme de carte ou chéquier cadeau  |
| Aide à la rentrée scolaire                                   | <b>De 40 € à 100 €</b><br>40 € - primaire<br>80 € - collège et lycée<br>100 € - étude supérieure ou apprenti |   |
| Aide à la garde d'enfants<br>Enfants moins de 3 ans          | <b>1,50 €/ jour de garde</b>   | Dans la limite de 20 jours par mois, déduction faite des versements de la CAF |
| Aide à la garde d'enfants<br>Enfants périscolaires           | <b>1 €/ jour de garde</b>  | Dans la limite de 20 jours par mois   |
| Prestations Enfants Handicapés                               | <b>Moins de 20 ans :<br/>140 €/ mois</b><br><b>De 20 à 26 ans :<br/>110 €/ mois</b>                          |   |

**Vous retrouvez également l'accès à la billetterie (Cinémas, Parcs de loisirs, Spectacles, Sports).**

### Rappel de la composition du CSE en nombre d'élue(s) suite aux élections professionnelles du 08/11/2019

| CGT | CFDT | CFTC | CGC | FO | SNAP | SNU |
|-----|------|------|-----|----|------|-----|
| 5   | 6    | 3    | 1   | 3  | 2    | 8   |

### Vos élu(e)s et votre représentant au CSE:

Elu(e)s titulaires: Mohamed BENHADDOUCHE, Céline COUCKE, Stéphane SALLE, Laurent DUBOST, Amélie WERKIN

Elu(e)s Suppléants: Emilie HEYZE, Nicolas DELACOURT, Emilie VASSEUR, Farida BETINA, Bruno VERBEURGT

Représentant syndical: Willy SPANHOVE

Pour nous contacter: [syndicat.cgt-hdf@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-hdf@pole-emploi.fr) <http://cgt-pole-emploi-hauts-de-france.fr>